IMPI - Pondération des sous-indices par type d'objet et type de communes (poids 2022)[1]

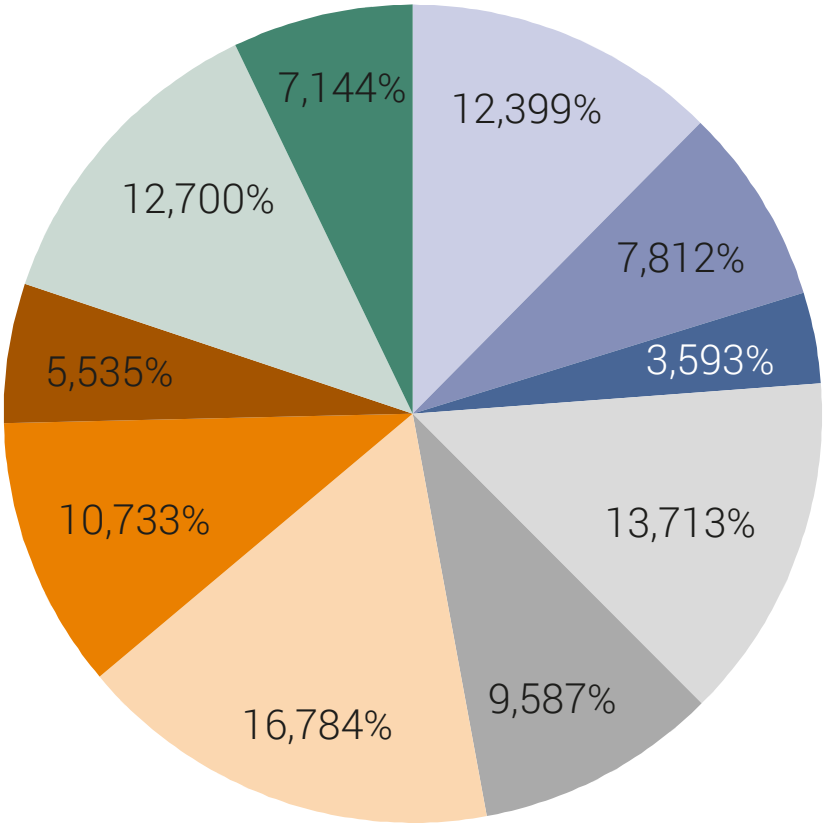

- MI - Commune urbaine d'une grande agglomération
- MI - Commune urbaine d'une agglomération moyenne
- MI - Commune urbaine d'une petite ou hors agglomération
- MI - Commune intermédiaire
- MI - Commune rurale
- PPE - Commune urbaine d'une grande agglomération
- PPE - Commune urbaine d'une agglomération moyenne
- PPE - Commune urbaine d'une petite ou hors agglomération
- PPE - Commune intermédiaire
- PPE - Commune rurale

[1] Les strates individuelles sont agrégées jusqu'au niveau de l'indice total. Elles sont pondérées en fonction de leur part dans le volume total des transactions de l'année précédente.

Source: OFS – Indice suisse des prix de l'immobilier résidentiel (IMPI)

© OFS 2022